



Union Sportive de Joigny

Section Aviron

INFORMATIONS

SAISON 2024 - 2025



<http://aviron.usjoigny.com/>

1- Saison : du 1^{er} septembre au 31 août, sans interruption, sauf en période de crue, d'intempéries importantes, d'événements particuliers et de fermeture de bief imposée par les V.N.F.

2- Séances d'activité et d'entraînement :

Samedi
14h00 à 17h00

Les séances sont encadrées par des membres bénévoles du club : éducateurs ou initiateurs fédéraux.

3- Âge : L'aviron se pratique de 12 ans à... 99 ans !

4- Licence : Obligatoire. Elle est envoyée par courriel, directement au bénéficiaire, après enregistrement par le club de l'adhésion, sur le site de la fédération.

5- Droit d'entrée : payable seulement lors de la première inscription.

6- Cotisation : Elle est fonction de l'âge et du statut auquel vous appartenez. Elle inclut la licence et l'adhésion au club.

TARIFS

TYPE DE LICENCE		COTISATION	REMARQUES
TITRE DÉCOUVERTE 7 jours ⁽¹⁾	Enfant/adolescent.e (mineur au 01/09/2024)	10 €	1) Droit d'entrée de 30 € offert. 2) Comprend obligatoirement l'assurance fédérale et les cotisations à la Fédération Française d'Aviron, à la Ligue d'Aviron de Bourgogne-Franche-Comté et au Comité Départemental d'Aviron. 3) <u>La carte d'aviron découverte</u> n'est valable que 7 jours à partir de sa date d'émission, et son montant est déductible sur la prise d'une licence.
	Adulte	20 €	
LICENCE DÉCOUVERTE 30 jours ⁽²⁾	Tous âges	40 €	
LICENCE DÉCOUVERTE 90 Jours ⁽²⁾	Enfant/adolescent.e (mineur au 01/09/2024)	45 €	
	Adulte	110 €	
LICENCE ANNUELLE ⁽²⁾	Enfant/adolescent.e (mineur au 01/09/2024)	75 €	
	Etudiant (25 ans au 01/09/2024)	90 €	
	Membre actif	200 € ⁽³⁾	
LICENCIÉ DE L'EXTÉRIEUR (autre club de France)		50 €	Sur présentation de sa licence annuelle.
MEMBRE BIENFAITEUR, DONS		20 € ou plus	N'est pas déductible des impôts.
ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE		12,80 €	N'est pas obligatoire.
		DÉDUCTION	À COMPLÉTER
À partir du 2ème adhérent de la même famille :		- 5%	Sur l'ensemble des adhésions de la famille.

(1) Déductible de la licence annuelle

(2) Non déductible du montant d'une autre licence

(3) Si paiement en 3 fois : 50% le 1^{er} mois puis 2 x 25% les mois suivants. Donner les 3 chèques lors de l'inscription.

7- Paiement : par chèque bancaire à l'ordre de l'USJ-Aviron.

Union Sportive de Joigny - Section Aviron

8- Assurance complémentaire (en option) : Une assurance complémentaire à celle déjà incluse avec la licence peut être souscrite. Proposée par la "MAIF, I.A.Sport", elle vous permet de bénéficier d'indemnités plus élevées et de prestations supplémentaires couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'aviron peut vous exposer (art. L 321-4 du code du Sport). La fiche d'information et de demande de souscription est disponible sur le site du club ou à la demande.

9- Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

1. Pour la prise d'une licence annuelle :

- Prise d'une première licence ou reprise d'une licence après une année sans licence : présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron datant de moins d'un an à la date d'enregistrement sur le serveur.
- Reprise d'une licence après avoir été licencié la saison précédente : réponse à l'auto-questionnaire de santé « QS-Sport » (CERFA N° 15699*01) et remise au club d'une attestation rédigée selon le modèle fédéral.

2. Pour la pratique de compétition :

- Le licencié souhaite faire de la compétition et n'avait pas de certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition la saison passée : présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de de compétition en aviron datant de moins d'un an à la date d'inscription sur le serveur. Ce certificat reste valable pour toute la saison sportive.
- Le licencié souhaite faire de la compétition et avait un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition la saison passée : réponse à l'auto-questionnaire de santé « QS-Sport » (CERFA N° 15699*01) et remise au club d'une attestation rédigée selon le modèle fédéral. NB : Un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition est seulement demandé tous les 3 ans. Les saisons N+1 et N+2, le licencié doit donc seulement fournir une attestation.

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT »

- Les questionnaires de santé sont strictement confidentiels vous ne devez en aucun cas les remettre avec votre dossier d'inscription.
- Seule l'attestation doit être remise, dûment renseignée et signée selon le cas par l'intéressé lui-même ou son tuteur légal pour les enfants mineurs.

REMARQUES :

- Le questionnaire de santé et l'attestation sont inclus dans ce dossier d'inscription.
- Certaines activités organisées par la fédération ne sont accessibles qu'aux personnes disposant d'un certificat médical d'aptitude à la compétition. Le club vous conseille donc d'obtenir un certificat médical permettant la pratique de l'aviron en compétition, même si vous n'êtes pas compétiteur.

10- Localisation : Le club est situé sur l'ancienne baignade de Joigny – "Allée du Mail".

11- Coordonnées téléphonique du club : 03.86.62.12.32, accessibles uniquement les jours d'ouverture du club, en tout début et en fin de séance.

Union Sportive de Joigny - Section Aviron

12- Installations & Équipements : Le club dispose de ses propres locaux équipés d'un hangar à bateaux, de vestiaires séparés hommes / femmes comportant des douches, de toilettes et d'une douche accès handicapés.

13- Matériel : Le club met à la disposition de ses adhérents.tes des embarcations adaptées au niveau de chacun.e.

14- Service Civique

L'USJ Omnisports (dont l'aviron est l'une des 21 sections) peut accueillir des volontaires au Service Civique.

Si vous, ou une personne de votre entourage souhaitant réaliser un Service Civique :

- Vous devez respecter les critères légaux : <https://www.service-civique.gouv.fr/>
- Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le secrétariat de l'USJ Omnisport à ces coordonnées : omnisports@usjoigny.net - tél. 03 86 91 41 74

Pour toute information complémentaire, consulter le site : <http://aviron.usjoigny.net/>